Informations de base

2022/2207(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Promouvoir et adapter la formation professionnelle en tant qu'outil pour la réussite des travailleurs et élément constitutif de l'économie de l'Union dans la nouvelle industrie 4.0 **Subject** 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	ZALEWSKA Anna (ECR)	08/09/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive LEXMANN Miriam (EPP) DE BASSO Ilan (S&D) CICUREL Ilana (Renew) FRANZ Romeo (Greens/EFA) LIZZI Elena (ID) ARVANITIS Konstantinos (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BRETON Thierry

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/06/2023	Vote en commission		

05/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0232/2023	
10/07/2023	Débat en plénière		
11/07/2023	Décision du Parlement	T9-0271/2023	Résumé
11/07/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2207(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/9/10053

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE745.525	03/04/2023	
Amendements déposés en commission		PE746.991	05/05/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0232/2023	05/07/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0271/2023	11/07/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)474	30/10/2023	

Promouvoir et adapter la formation professionnelle en tant qu'outil pour la réussite des travailleurs et élément constitutif de l'économie de l'Union dans la nouvelle industrie 4.0

2022/2207(INI) - 11/07/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 508 voix pour, 12 contre et 76 abstentions, une résolution sur la promotion et l'adaptation de la formation professionnelle en tant qu'outil pour la réussite des travailleurs et qu'élément constitutif de l'économie de l'Union dans la nouvelle industrie 4.0.

La révolution 4.0 englobe la numérisation complète des processus de fourniture de services et de production. Elle façonne les marchés du travail et de l'éducation et les sociétés d'aujourd'hui, créant à la fois à des difficultés et des perspectives pour les travailleurs et les entreprises, tels que la

disparition de certaines et la création d'autres tâches et professions, la réaffectation des tâches professionnelles et une refonte du contenu de l'emploi. Des investissements supplémentaires des entreprises sont nécessaires pour développer un enseignement et une formation professionnels (EFP) solide dans l'ensemble de l'Union et pour promouvoir les compétences nécessaires pour travailler avec les nouvelles technologies.

Importance de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)

Le Parlement a souligné l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), y compris la reconversion et le perfectionnement professionnels, pour permettre à chacun d'exploiter pleinement son potentiel et pour le développement durable de l'Union. Il a préconisé, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables ou défavorisés. Il demandé une nouvelle fois à la Commission et aux États membres de mettre en place un **espace européen** de l'enseignement et de la formation professionnels.

Les députés ont souligné l'importance de permettre à tous les **adultes** de bénéficier de possibilités d'apprentissage et de formation, et d'aider les employeurs à assurer une telle formation. Ils ont insisté sur la nécessité d'une **participation active des jeunes et des personnes âgées** dans le processus d'apprentissage professionnel. Ils ont souligné l'importance d'un **dialogue social** effectif et le rôle des conventions collectives pour garantir l'offre d'EFP à l'ensemble des travailleurs.

Pour résoudre les problèmes des pénuries de compétences, il conviendrait de proposer **des conditions de travail décentes** et des mécanismes de fidélisation en vue d'assurer le bon fonctionnement du marché du travail à l'avenir. La résolution a insisté sur l'importance d'améliorer la qualité de l'emploi dans les secteurs et les entreprises où prédominent des conditions de travail médiocres en vue de résoudre le problème de la fuite des cerveaux. Elle a préconisé d'interdire la pratique des stages non rémunérés et de proposer un cadre juridique commun destiné à garantir la rémunération équitable des stages et des apprentissages.

Élaborer des stratégies

Le Parlement a insisté sur la nécessité d'élaborer des stratégies et de **créer des possibilités d'enseignement et de formation professionnels pour tous**, en particulier pour les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation ou qui sont en situation de décrochage scolaire, pour les travailleurs âgés, les adultes ayant un faible niveau de compétences et les demandeurs d'emploi, pour les personnes qui vivent dans des zones reculées et rurales ainsi que pour celles qui ont un handicap et des difficultés d'apprentissage. Il a attiré l'attention sur la nécessité d'individualiser l'enseignement et la formation professionnels des adultes, notamment pour les personnes qui ont peu de qualifications ou de compétences.

Le Parlement a, entre autres, préconisé ce suit :

- améliorer la validation et la **reconnaissance formelle des aptitudes et des compétences** en coopération avec les partenaires sociaux, en particulier les aptitudes et les compétences acquises dans le cadre de l'éducation et de l'expérience non formelles et informelles, telles que les soins de longue durée ou le bénévolat, ainsi que les aptitudes et les compétences acquises dans des pays tiers;

- créer une **nouvelle culture de l'apprentissage** axée sur l'acquisition de compétences telles que le service à la clientèle, les compétences interpersonnelles, notamment le travail en équipe et la communication, la résolution de problèmes, la gestion, y compris la gestion du temps, l'esprit critique, savoir apprendre, les compétences en matière de durabilité ainsi que les compétences numériques, y compris en matière de cybersécurité;

- poursuivre le développement des **systèmes de formation en alternance** qui combinent des apprentissages de qualité dans les entreprises avec l'enseignement professionnel;

- améliorer la coopération entre les établissements d'EFP et les entreprises en vue de remédier à la pénurie d'enseignants dans le domaine de l'EFP ;

- lutter contre la pauvreté et les inégalités en soutenant les **mesures destinées aux groupes défavorisés et peu qualifiés**, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation qui permettent le développement des compétences sociales, scientifiques et professionnelles, en particulier les compétences numériques de base;

- créer des incitations en faveur du **mentorat** afin de permettre le partage des compétences et des expériences, y compris entre générations;

- élaborer, en coopération avec les parties prenantes de l'EFP, y compris les partenaires sociaux et les autorités régionales et locales concernées, des programmes d'enseignement axés sur les professions requises pour **répondre aux enjeux des transitions écologique et numérique**;

- **simplifier les procédures administratives** liées à l'EFP et prêter assistance à certaines entreprises, telles que les PME et les organisations de l'économie sociale, au moyen de services de conseil par exemple, pour déterminer les besoins de formation et demander une aide financière.

Les députés ont attiré l'attention sur les perspectives et les difficultés liées au nombre croissant de ressortissants de pays tiers dans l'Union, notamment en raison de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Ils ont souligné l'importance de soutenir la reconversion et le perfectionnement professionnels **des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés** ainsi que de faciliter leur accès à des emplois de qualité et à des informations concernant les conditions de travail et la protection sociale.

Intelligence artificielle

Le Parlement a demandé aux entreprises d'appliquer des méthodes de **prévision** de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les emplois, telles que l'apprentissage machine supervisé, afin, notamment, de recenser les métiers les plus susceptibles de changer et de s'y adapter en temps voulu.

Il incombe aux établissements d'enseignement et aux employeurs de **préparer les étudiants, les apprentis et les travailleurs** à la présence de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail et de développer, en particulier, des capacités de pensée critique à cet égard. La résolution a souligné l'importance de la coopération entre les établissements d'enseignement et les employeurs afin de renforcer les compétences et les connaissances numériques sur les outils utilisant l'intelligence artificielle et la gestion algorithmique.